

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière : CULTURE

OBJET :
RENOUVELLE-
MENT DE
CONVENTION DE
DEPOT
D'OEUVRES ET
OBJETS D'ART
APPARTENANT A
L'ETAT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24 MARS
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : **24 MARS 2022**

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **28 AVR. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT, Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un certain nombre d'œuvres et objets d'art appartenant à l'Etat sont en dépôt dans différents lieux et bâtiments communaux.

La plupart de ces œuvres sont inscrites sur l'inventaire du Centre national des arts plastiques (Cnap).

Par convention signée le 25 Avril 2017, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2017, la Collectivité avait bénéficié du renouvellement de dépôt de 10 œuvres pour une durée de 5 ans.

D'autre part, la Collectivité ayant mené ces dernières années une politique de restauration des tableaux en dépôt ou propriétés de la Ville, le Cnap a accédé à sa demande d'ajouter 7 œuvres à la liste de 2017.

La convention arrivant à son terme, la Collectivité est amenée à la renouveler.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature de la convention de renouvellement de dépôt figurant en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de dépôt pour une durée de 5 ans des 17 œuvres dont la liste est jointe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 31 mars 2022



Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **28 AVR. 2022**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **14 AVR. 2022**

Par publication le : **28 AVR. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 011-211100763-20220331-DB202249-DE

